



## **Haro sur les fonctionnaires : ça suffit !**

Le SE-Unsa dénonce l'instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires. Cela contrevient au statut général et ne permettra en aucun cas une rentrée de fonds pour l'assurance maladie puisque c'est l'employeur qui encaissera cette ou ces journées déduites.

Il condamne cette méthode perverse qui consiste à justifier les mesures d'économies en opposant les salariés du privé et les fonctionnaires.

Le SE-Unsa, comme l'Unsa et l'Unsa Fonction publique, juge inacceptable le fait d'amputer la rémunération d'un salarié malade, qu'il soit fonctionnaire ou dans le secteur privé.

Nous ne sommes pas dupes et avons bien noté qu'au cours des discussions sur le PLFSS, le gouvernement a affiché un objectif d'économies de 200 millions d'euros.

Il a essuyé un premier refus des députés concernant la baisse des indemnités journalières en cas de maladie.

Face à cet échec, il a sorti le refrain populiste, campagne médiatique à l'appui, sur la fraude à l'arrêt de travail et a ainsi justifié sa proposition de nouvelle mesure avec un jour de carence supplémentaire dans le privé, sanctionnant du même coup les fonctionnaires !

Face à un nouveau tollé général, le Premier ministre a annoncé le 22 novembre qu'il était prêt à renoncer à sa mesure pour le privé à condition qu'une nouvelle mesure concernant les fonctionnaires permette de retrouver l'économie recherchée.

L'acharnement idéologique anti-fonctionnaires refait surface. Cela ressemble étrangement à ce qui a déjà été fait par le gouvernement au moment de la loi sur les retraites.

L'Unsa sera présente dans les rassemblements organisés le 13 décembre contre ces mesures d'austérité qui vont une nouvelle fois frapper les plus faibles.

## **Des départs en retraite plus tardifs !**

**C'est voté ! Pas encore totalement définitivement, mais presque...**

L'assemblée nationale vient d'adopter un amendement du gouvernement sur les retraites qui reprend les mesures récentes de F. Fillon.

C'est le cas de l'accélération du passage à 62 ans de l'âge de la retraite, qui interviendra en 2017 au lieu de 2018. Les salariés nés entre 1952 et 1955 devront, quant à eux, partir un à trois mois plus tard que ce qui avait été décidé l'an dernier.

De même, le recul à 67 ans de l'âge pour toucher une retraite sans décote interviendra un an plus tôt que prévu, en 2022 (lorsque la génération 1955 atteindra cet âge) au lieu de 2023.

La loi Woerth n'a pas encore un an de mise en œuvre qu'elle est déjà modifiée et aggravée. Et cela se double pour la génération 1955, de l'augmentation du nombre de trimestres d'assurance qui est passé, par un décret d'août dernier, à 166 trimestres (41,5 ans).

Pas de doute, le gouvernement fait le choix d'aggraver encore les conditions de départ en retraite. Notre système devient ainsi, en Europe, l'un des plus durs et des plus défavorables aux salariés.

Si vous souhaitez connaître les détails des mesures et leur impact sur vos conditions de départ à la retraite vous pouvez contacter la section académique du SE-Unsa.

## **Annonces Chatel : arrosage ciblé pour éteindre l'incendie**

Sur fond de polémiques électorales concernant l'Education, Luc Chatel vient d'annoncer de nouvelles mesures de revalorisation des jeunes enseignants. Elles prendront fort opportunément effet en mars 2012, à la veille des élections présidentielles. Le constat de la chute des candidatures aux concours d'enseignement et d'éducation a conduit le ministre à faire une annonce unilatérale de relèvement des salaires des débuts de carrière.

Ainsi, les stagiaires percevront 100 € bruts supplémentaires. Ils auront un salaire d'entrée dans le métier atteignant tout juste 1600 € nets. Il reste toujours très largement inférieur à celui de leurs voisins européens.

Si ces annonces concernent potentiellement cent mille enseignants, la moitié d'entre eux percevra de fait une augmentation inférieure à 20 € nets par mois. Au final, ce sont 85% des collègues qui n'auront toujours rien reçu depuis 2007 ; leurs salaires restent bloqués.

En évacuant la question de la revalorisation du reste de la carrière, le Ministre laisse entière la question de l'attractivité du métier.

Dans le même temps, les nouvelles modalités d'évaluation et d'avancement des personnels vont ralentir leurs carrières. Cela diminue d'autant l'effet des annonces qui viennent d'être faites. Elles apparaissent ainsi comme un contrefeu à la mobilisation syndicale unanime.

Pour le SE-Unsa, il est plus que jamais d'actualité de participer à la grève intersyndicale du 15 décembre prochain.